

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	15

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 16 février 2018

Présents : BIENVENU Alain, VERDON Gérard, SANFAUTE Odile, BRISSON Jean-Pierre, AIME Anne, CHARBONNEAU Katlyne, DAUBORD-AUROUSSEAU Laurence, ROY Thierry, THOMAS Martine, CHAUDREL Maurice et GUILLON Richard.

Pouvoirs : Charles TRICHET à Gérard VERDON
Éric LAGACHE à Jean-Pierre BRISSON
Laurence PICORON à Katlyne CHARBONNEAU
Dominique PINEAU à Richard GUILLON

Secrétaire de séance : Anne AIME

Approbation par l'ensemble des membres du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 janvier 2018

OBJET 338– BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur Gérard VERDON est désigné Président de séance.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 681 722,60 €

Recettes : 876 563,46 €

Soit un excédent 2017 de : 194 840,86 €

Excédent 2016 reporté : 188 954,66 €

Résultat cumulé : 383 795,52 €

Section d'investissement

Dépenses : 296 439,86 €

Recettes : 337 547,82 €

Soit un excédent 2017 de : 41 107,96 €

Déficit 2016 reporté : 107 986,98 €

Résultat investissement : -66 879,02 €

Restes à réaliser dépenses : 132 922,86 €

Restes à réaliser recette : 37 089,79 €

Résultat cumulé : -162 712,09 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : 235 948,82 €
RESULTAT REEL DE CLOTURE : 221 083,43 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 dressé par Monsieur le Maire.

OBJET 339 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET 340 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BIENVENU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2017 :

Un excédent de fonctionnement de 383 795,52 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2017 : 194 840,86 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 188 954,66 €
- Résultat cumulé à affecter : 383 795,52 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation en réserves RI 1068 162 712,09 €
- Report en fonctionnement RF 002 221 083,43 €

OBJET 341 – VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation ou le maintien des taux des taxes communales pour l'année 2018.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de maintenir pour l'année 2018 les taux d'imposition suivants :

- ❖ Taxe d'habitation 17,55 %
- ❖ Taxe sur le foncier bâti 20,86 %
- ❖ Taxe sur le foncier non bâti 71,64 %

OBJET 342 – PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVEE SAINT JOSEPH SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

La participation de la Commune aux charges de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association se calcule par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat de l'école publique de la commune.

Monsieur le Maire donne connaissance des charges de fonctionnement de l'école publique André Turcot pour l'année 2017 :

Effectifs école publique au 15/10/2017	Montant	Maternelle	Elémentaire	Proratisé par	Pour rappel : Charges 2016 pour contrat 2017
		21/75	54/75		
		0,28	0,72		
Eau	692,62 €	193,93 €	498,69 €	Enfant	752,93 €
Electricité	1 313,31 €	437,77 €	875,54 €	Classe	1 057,59 €
Combustibles	4 419,61 €	1 473,20 €	2 946,41 €	Classe	3 365,26 €
Petit équipement	563,94 €	157,90 €	406,04 €	Enfant	790,62 €
Produits d'entretien	779,76 €	259,92 €	519,84 €	Classe	821,80 €
Fournitures scolaires	4 443,39 €	1 244,15 €	3 199,24 €	Enfant	4 092,34 €
Produits pharmaceutiques	30,18 €	8,45 €	21,73 €	Enfant	106,86 €
Location photocopieur	1 442,84 €	480,95 €	961,89 €	Classe	1 440,55 €
Entretien des bâtiments	804,20 €	268,07 €	536,13 €	Classe	3 067,70 €
Entretien chauffage	326,82 €	108,94 €	217,88 €	Classe	256,38 €
Analyses légionnelle	102,00 €	34,00 €	68,00 €	Classe	102,00 €
Assurance	299,36 €	99,79 €	199,57 €	Classe	299,36 €
Téléphonie	902,86 €	300,95 €	601,91 €	Classe	1 248,97 €
ASEM	39 272,72 €	33 946,56 €	5 326,16 €		38 584,01 €
Ménage	9 560,78 €	3 186,93 €	6 373,85 €	Classe	9 517,29 €
TOTAL	64 954,39 €	42 201,51 €	22 752,88 €	64 954,39 €	65 503,66 €

Effectifs école publique	75	21	54		81
Coût par élève	866,06 €	2 009,60 €	421,35 €		808,69 €

Effectif école privée au 15/10/2017	46	13	33	Total	Pour rappel montant versé en 2017
Participation contrat d'association	39 838,69 €	26 124,74 €	13 904,54 €	40 029,28 €	33 156,17 €

Après délibération, par 13 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal :

- Fixe à 40 029,28 € la participation aux charges de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph au titre de l'année 2018.
- Décide comme les années passées, de verser cette participation en plusieurs échéances
 - Mars : 8 009,28 €
 - Mai, Juillet, Septembre et Novembre : 8005,00 €

OBJET 343 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017

Après délibération, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- ✚ A l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

Dans le cadre des voyages scolaires

- Coopérative scolaire de Le Langon 1 470 €
- Coopérative scolaire de Petosse 455 €

Dans le cadre de la fête des prix

- RPI Le Langon – Petosse 500 €

Autre

- BTP CFA Vendée (Aforbat) 130 €
- MFR Vouvant 90 €
- Chambres de métiers et de l'artisanat Région Pays de Loire – Vendée 90 €
- Chambres de métiers et de l'artisanat URM Nouvelle Aquitaine 45 €

- ✚ A l'article 657362 – Subventions de fonctionnement aux organismes publics – CCAS

- CCAS Le Langon 1 500 €

OBJET 344 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 177 du 10 mars 2016 relative à la participation de la commune aux frais de transport scolaire secondaire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de cette participation pour l'année scolaire 2018/2019 ;

Après délibération, par 14 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide de maintenir la prise en charge à hauteur de 50% du transport scolaire secondaire facturé par l'entreprise SOVETOUR aux familles Langonnaises pour l'année scolaire 2018/2019.

OBJET 345 – INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Maires, des Adjointes et des Conseillers Municipaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que le conseil municipal peut fixer une indemnité de fonction inférieure au barème à la demande du maire quel que soit le seuil de population,

Considérant que la commune compte 1 114 habitants,

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} mars 2018, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et de 3 Conseillers Municipaux est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

- Maire : 41,83 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1^{er} adjoint : 15,98 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2^{ème} adjoint : 15,98 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3^{ème} adjoint : 15,98 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4^{ème} adjoint : 15,98 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller Municipal: 1,08. % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Article 2

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales.

Article 4

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Article 5

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

OBJET 346 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2018 tel que proposé ci-après :

Section de Fonctionnement 981 544,00 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	228 110,00 €
012	Charges de personnel	360 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	120 600,00 €
66	Charges financières	27 240,00 €
042-68	Dotations aux amortissements	28 271,00 €
022	Dépenses imprévues	15 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	202 323,00 €

Recettes

013	Atténuation des charges	4 300,00 €
70	Produits des services du domaine	59 120,00 €
73	Impôts et taxes	395 220,00 €
74	Dotations, subventions et participations	198 150,00 €
75	Autres produits de gestion courante	88 150,00 €
76	Produits financiers	670,57 €
77	Produits exceptionnels	2 750,00 €
722-042	Travaux en régie	12 100,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	221 083,43 €

Section d'Investissement 515 290,00 €

Dépenses

	Restes à réaliser	132 922,86 €
001	Déficit d'investissement reporté	66 879,02 €
16	Emprunts et dettes assimilées	99 781,12 €

Programme de travaux 2018

Op° 10	Acquisition de matériel et mobilier	41 084,00 €
Op° 12	Travaux de bâtiments	44 640,00 €
Op° 14	Travaux de voirie et réseaux	74 181,00 €
Op° 16	Ecole André Turcot	12 000,00 €
Op° 20	Réhabilitation salle polyvalente	43 802,00 €

Recettes

Restes à réaliser	37 089,79 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	162 712,09 €
021 Virement de la section de fonctionnement	202 323,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	17 500,12 €
27 Autres immobilisations financières	19 510,00 €
040-28 Amortissements des immobilisations	28 271,00 €
024 Produits des cessions d'immobilisations	14 490,00 €

Subventions d'équipement suivant travaux 2018

Op°10 Acquisition matériel et mobilier	394,00 €
Op°12 Travaux de bâtiment	22 000,00 €
Op°14 Travaux de voirie et réseaux	11 000,00 €

OBJET 347 – BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur Gérard VERDON est désigné Président de séance.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 22 643,71 €

Recettes : 41 968,99 €

Soit un excédent 2017 de : 19 325,28 €

Excédent 2016 reporté : 98 512,44 €

Résultat cumulé : 117 837,72 €

Section d'investissement

Dépenses : 12 449,76 €

Recettes : 12 561,47 €

Soit un excédent 2017 de : 111,71 €

Excédent 2016 reporté : 31 231,44 €

Résultat investissement : 31 343,15 €

Restes à réaliser dépenses : néant

Restes à réaliser recette : néant

Résultat cumulé : 31 343,15 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : 19 436,99 €
RESULTAT REEL DE CLOTURE : 149 180,87 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 dressé par Monsieur le Maire.

OBJET 348 – BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET 349 – BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BIENVENU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2017 :

Un excédent de fonctionnement de 117 837,72 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2017 : 19 325,28 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 98 512,44 €
- Résultat cumulé à affecter : 117 837,72 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- | | |
|-----------------------------------|--------------|
| ▪ Affectation en réserves RI 1068 | 0,00 € |
| ▪ Report en fonctionnement RF 002 | 117 837,72 € |

OBJET 350 – BUDGET ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2018 tel que proposé ci-après :

Section de Fonctionnement	154 838,00 €
----------------------------------	---------------------

Dépenses

011	Charges à caractère général	40 000,00 €
66	Charges financières	431,00 €
042-68	Amortissements	12 563,00 €
023	Virement à la section d'investissement	101 844,00 €

Recettes

70	Produits des services du domaine	37 000,28 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	117 837,72 €

Section d'Investissement**145 750,15 €****Dépenses**

21	Immobilisations corporelles	133 140,15 €
16	Emprunts et dettes assimilées	12 610,00 €

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	101 844,00 €
001	Excédent reporté	31 343,15 €
040-28	Amortissements	12 563,00 €

OBJET 351 – BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur Gérard VERDON est désigné Président de séance.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 76 928,44 €

Recettes : 76 928,44 €

Soit un excédent 2017 de : 0,00 €

Excédent 2016 reporté : 27 697,85 €

Résultat cumulé : 27 697,85 €

Section d'investissement

Dépenses : 83 418,14 €

Recettes : 76 282,46 €

Soit un déficit 2017 de : 7 135,68 €

Déficit 2016 reporté : 48 501,35 €

Résultat investissement : -55 637,03 €

Restes à réaliser dépenses : néant

Restes à réaliser recette : néant

Résultat cumulé : -55 637,03 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : -7 135,68 €**RESULTAT REEL DE CLOTURE : -27 939,18 €**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 dressé par Monsieur le Maire.

OBJET 352 – BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE GESTION 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par

Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET 353 – BUDGET LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2018 tel que proposé ci-après :

Section de Fonctionnement 104 775,30 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	0,00 €
66	Charges financières	236,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	76 605,45 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	236,00 €
023	Virement à la section d'investissement	27 697,85 €

Recettes

70	Produits des services du domaine et ventes	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	76 841,45 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	236,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	27 697,85 €

Section d'Investissement 139 379,48 €

Dépenses

16	Emprunts et dettes assimilées	6 901,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	76 841,45 €
001	Déficit d'investissement reporté	55 637,03 €

Recettes

16	Emprunts et dettes assimilées	35 076,18 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	76 605,45 €
021	Virement de la section de fonctionnement	27 697,85 €

OBJET 353 – MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRE

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la position du conseil d'école du RPI Petosse / Le Langon en date du 30 janvier 2018 faisant état du vote suivant :

- Maintien de la semaine à 4 jours et demi :
Pour : 4 Contre : 9 Nul ou sans opinion : 1

Vu la position exprimée par les parents d'élèves des enfants scolarisés sur l'école de Le Langon, faisant état du vote suivant :

- 82,35% des parents souhaitent maintenir les Nouvelles Activités Périscolaires si ces dernières restent gratuites
- 85,29% des parents souhaitent revenir à la semaine de 4 jours si les Nouvelles Activités Périscolaires sont supprimées

Vu le bilan financier effectué

Après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le maintien de la semaine à 4 jours et demi à la rentrée scolaire 2018-2019

OBJET 354 – SYDEV : TRAVAUX RUE JULES FERRY

Monsieur Gérard VERDON délégué du SyDEV, donne connaissance des conventions portant sur le projet d'effacement des réseaux rue Jules Ferry :

Convention	Objet	Montant total HT	Participation de la Commune
2018.REN.0001	Renforcement de réseau électrique	120 172 €	19 308 €
2018.EFF.0020	Effacement de réseau lié à Vendée Numérique	60 712 €	24 352 €
2018.ECL.0177	Travaux neuf d'éclairage	16 981 €	8 491 €
2018.ECL.0141	Opération d'éclairage liée à Vendée Numérique	7 999 €	4 000 €
Total		205 864 €	56 151 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- + Emet un avis favorable au projet d'effacement des réseaux rue Jules Ferry
- + Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions
 - 2018.REN.0001
 - 2018.EFF.0020
 - 2018.ECL.0177
 - 2018.ECL.0141

OBJET 355 – ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE DU RPI LE LANGON – PETOSSE : CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment ses articles 15 et 133 V,

Considérant que le Conseil Départemental de Vendée organisait précédemment ses transports scolaires en s'appuyant sur les organisateurs secondaires tels que la commune de Le Langon,

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de convention de délégation de compétences de la région des Pays de la Loire aux autorités organisatrices de second rang de Vendée.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétences de la Région Pays de Loire en qualité d'organisateur secondaire de transport scolaire, ainsi que tout acte s'y référant

OBJET 356 – MOTION – VOIE RAPIDE FONTENAY-LE-COMTE / ROCHEFORT

Après délibération, le Conseil Municipal adapte la motion ci-après :

« Madame la Ministre,

Le projet d'Autoroute A831 devant relier Fontenay-le-Comte à Rochefort a été stoppé par l'expiration de la Déclaration d'Utilité Publique, et ce malgré le consensus des acteurs locaux, rassemblés en union sacrée, et l'engagement du Premier Ministre d'alors.

Aujourd'hui, Madame la Ministre, nous vous sollicitons afin de relancer ce dossier majeur et prioritaire pour nos territoires. Nous souhaitons la réalisation d'une voie rapide entre Fontenay-le-Comte et Usseau et entre Rochefort et Usseau. Il est encore

temps d'utiliser les résultats des nombreuses études réalisées dans le cadre du précédent projet et les sommes qui y ont été investies.

La réalisation de cette voie rapide « Fontenay-le-Comte / Rochefort » permettra de fluidifier les liaisons routières quotidiennes et désenclaver nos deux territoires, Charentais-Maritime et Vendéen, durement impactés économiquement ces dernières décennies.

La départementale 137 reliant Sainte-Hermine à la Rochelle bénéficiera également de cette réalisation qui verra son flux diminuer, de poids lourds principalement. Cette nouvelle liaison permettra dans le même temps le contournement de Marans tant attendu par les riverains. Les populations des centres bourgs bordant cet axe sont en effet, durement touchées par le trafic important, engendrant de nombreuses pollutions.

Fort d'un engagement commun de tous les acteurs de nos territoires voisins, nous élus, souhaitons votre engagement à nos côtés.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération. »

.....
Le prochain Conseil Municipal est fixé au 15 mars 2018
.....

La séance est levée à 22h25